



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Thaïlande

Question écrite n° 31145

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur la diminution des conditions de vie des Français retraités en Thaïlande liée à la chute de l'euro. Pour obtenir un visa de retraite en Thaïlande, il est nécessaire de posséder des revenus « suffisants » pour vivre en Thaïlande. La législation thaïlandaise impose, en effet, soit que vous disposiez de 800 000 bahts (environ 19 600 euros) sur un compte bancaire en Thaïlande, soit que vous justifiez de pensions de retraite correspondant à une contre-valeur de 65 000 Bahts par mois (environ 1 590 euros). Or il est de plus en plus difficile pour les retraités français installés en Thaïlande de justifier ces revenus à cause d'un taux de change de plus en plus défavorable qui rend précaire la situation d'un certain nombre d'entre eux. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement compte intervenir auprès des autorités thaïlandaises sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est conscient que la situation matérielle de certains retraités français qui ont choisi de s'expatrier est exposée à des aléas, en raison notamment du taux de change et de l'augmentation du coût de la vie localement. Certains pays d'accueil subordonnent le séjour des étrangers à des conditions minimales de ressources, afin d'éviter les situations de précarité. Les pays européens signataires des accords de Schengen font de même en matière de délivrance de visa. Ces dispositions relèvent de la pleine souveraineté des Etats, qui en fixent librement les conditions d'application, sans référence à la nationalité des personnes visées. A ce stade, il paraît difficilement envisageable d'intervenir auprès du gouvernement thaïlandais pour obtenir une révision des conditions de résidence des ressortissants français.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31145

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Français de l'étranger

Ministère attributaire : Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6829

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8504